

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Louis Laurier, Jean-François Perrier, Dean Brisson, Donald Richard et Madame Fanny Véronique Couture.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Traitement des matières organiques (droit de veto résolution 170-19).
- 5) Travaux rue Principale / contrôle qualitatif des matériaux / directive de changement.
- 6) Aménagement de la salle du conseil pour mesure d'urgence / services professionnels.
- 7) Parc de la Famille-Provost / aménagement.
- 8) Autorisation de signature contrat vente terrain Gray Valley.
- 9) Période de questions.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10) Correspondance : Demande de rencontre de l'information du Nord.
- 11) Offre d'emploi chauffeur/opérateur/manoeuvre.
- 12) Offre de services pour l'entretien de la patinoire hiver 2019-2020.
- 13) Approbation du budget 2020 de la RINOL et du plan triennal d'immobilisation 2020-2022.
- 14) Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional.
- 15) Demande de contribution salon du livre des Trois-Vallées (3e édition) 25 octobre à la Conception.
- 16) Autorisation de travaux chemin de la Rouge.
- 17) Octroi d'un mandat pour travaux de pulvérisation.
- 18) Demande pour l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> entrée (3 demandes).
- 19) Diagnostic et recommandations /accessibilités aux équipements et infrastructures supralocaux.
- 20) Demande de subvention Fondation Tremblant Comité des Fêtes.
- 21) Demande de subvention Fondation Tremblant (projet Dean).
- 22) Vérification 2019-2020-2021.
- 23) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 328 000\$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019.
- 24) Résolution d'adjudication emprunt.
- 25) Demande du Comité des Fêtes du Village / fermeture de la rue Principale - Halloween.

- 26) Cours de danse/zumba.
- 27) Soirée de remerciements pour les bénévoles.
- 28) Station de lavage de bateau.
- 29) Moisson Laurentides.
- 30) Guignolée.
- 31) Suivi journée des élus avec la S.Q.
- 32) Suivi journée formation sécurité publique du 20 septembre.
- 33) Suivi alternative dos d'âne rue Principale.
- 34) Arrêt rue Bellevue/Calvaire.
- 35) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Fanny Véronique Couture.
- 36) Formation éthique.
- 37) Demande de M. Bruno Hay, retrait d'un constat d'infraction.
- 38) Projet Rivière Rouge
- 39) Aménagement traverse de piéton rue principale.
- 40) Prévisions budgétaires 2020.
- 41) Période de questions et commentaires des citoyens.
- 42) Fête nationale 2020.
- 43) Mise à jour du calendrier et du site internet de la municipalité.
- 44) Permis d'évènement et reconnaissance d'implication citoyenne.
- 45) Évaluation du personnel.
- 46) Comité étude des soumissions.
- 47) La Grande Vente et Encan de Garage d'Huberdeau.
- 48) Varia : a) Programme d'entretien du réseau routier local.
- 49) Période de questions.
- 50) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 213-19**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout au point 48 varia, point a)  
Programme d'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 214-19**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10  
SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10  
septembre 2019 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et  
renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 193-19 à 212-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 215-19**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9290 à 9339 inclusivement, pour un montant de 56 333.27\$ et des comptes à payer au 08/10/2019 au montant de 4 695.15\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5085 à 5119 inclusivement pour un montant de 17 097.62\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
9290	Jolicoeur Philippe, Auspert Laura	Remboursement de taxes (trop payé)	246.04\$
9291	Labrosse Guy	Remboursement de taxes (trop payé)	213.27\$
9292	Bell Mobilité	Cellulaires septembre 2019	141.14\$
9293	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains août 2019	1 031.90\$
9294	Guimond Laurence	Remboursement frais de non-résident	14.00\$
9295	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location poteaux 652.61 \$ Électricité système soltek 21.39 \$	674.00\$
9296	Laforte France	Remboursement frais de non-résident	14.00\$
9297	Lapierre Samuel	Frais déplacement	106.76\$
9298	Morneau Shepell Ltd.	Mutuelle de prévention septembre 2019	71.81\$
9299	Nordikeau inc.	Assistance technique stratégie économie d'eau potable	441.50\$
9300	Pépin Ariane	Remboursement frais de non-résident	76.00\$
9301	Groupe Québéco inc.	Remplacer pompe puits #2	10 193.17\$
9302	Solutions EBL inc.	Nettoyage et désinfection réservoir eau potable	3 966.64\$
9303	Côté Benoit	Remboursement de taxes	130.15\$
9304	Habillons un enfant	Don	100.00\$
9305	Maurice Guylaine	Frais déplacement	70.76\$
9306	Régie Intermunicipales des Matières Résiduelles de l'Ouest	Quote-part 2019 - 3è versement	24 955.00\$
9307	Després-Bellavance Simon	Remboursement de taxes (trop payé)	1 431.44\$
9308	Després-Bellavance Simon	Remboursement de taxes (trop payé)	630.64\$
9309	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9310	Bisson Michèle	CCU 19/07/2019 CCU 27/09/2019	60.00\$
9311	Boulangerie Café la Maison au Coin	Pain (journée de la culture 28/09/19)	45.00\$
9312	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement & de repas	234.21\$
9313	Chevalier Benoit	CCU 19/07/2019	30.00\$
9314	Commission scolaire des Laurentides	Remb. frais hébergement congrès FQM	165.41\$
9315	Dubois Marcel	CCU 27/09/2019	30.00\$
9316	Eurofins Environex	Analyses d'eau septembre 2019	78.68\$
9317	Guindon Marguerite	CCU 27/09/2019	30.00\$
9318	H2Lab inc.	Analyses d'eau retour à la conformité	152.46\$
9319	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location poteaux	630.38\$
9320	Lachance Carole	Frais déplacement	112.52\$
9321	Lapierre Samuel	Remb. achat plateau de table, pieds réglables Frais déplacement	130.31\$
9322	Ministère du Revenu du Québec	DAS septembre 2019	7 059.39\$
9323	Morissette Guy	CCU 19/07/2019 CCU 27/09/2019	60.00\$
9324	Pilon & Ménard Huissier de Justice inc.	Mise en demeure	125.86\$

9325	Receveur Général du Canada	DAS septembre 2019	2 560.33\$
9326	Roy Yves	Service traiteur & remb. achat boissons gazeuses, serviettes de table (journée de la culture)	171.25\$
9327	Annulé		\$
5085-5119	Employés	Salaires septembre 2019	17 097.62\$
<b>TOTAL</b>			<b>73 430.89\$</b>

**COMPTES À PAYER À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
9328	Coopsco des Laurentides	Livres	513.61\$
9329	Fleuriste St-Jovite inc.	Arrangement funéraire	93.13\$
9330	Gilbert P. Miller & Fils	Poussière de pierre, niveleuse 18/09	1 037.39\$
9331	Hamster l'Apostrophe Plus	Papier, enveloppes, sacs à ordures, trombones, ruban adhésif	175.48\$
9332	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Remplacer pompe à chlore	241.45\$
9333	Matériaux R. McLaughlin inc.	Peinture, mèche à bois, boulons, écrous, lames, ampoules, antigel à plomberie, chaîne, vadrouille, durcisseur liquide, fibre de verre, etc.	322.41\$
9334	Outils Tremblant inc.	Location pompe	98.57\$
9335	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 14/06/19 au 12/07/19 transport aller/retour	235.70\$
9336	Service de Traiteur Carole Leggett	Buffet froid	189.71\$
9337	Signal Services inc.	Enseignes, no. civique	192.36\$
9338	Visa Desjardins	Courrier recommandé, timbres, lait, crème à café, sandwichs, salades, crudités, breuvages, desserts, assiettes, sucre, essence, etc.	1 468.98\$
9339	La Coop Ferme du Nord	Chlore	126.36\$
<b>TOTAL</b>			<b>4 695.15\$</b>

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière  
adjointe.

**RÉSOLUTION 216-19**  
**TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a utilisé son droit de veto sur la résolution 170-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est toujours en accord avec le libellé de la résolution 170-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve à nouveau la résolution 170-19, mettant ainsi fin à l'effet suspensif de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 217-19**

### **TRAVAUX RUE PRINCIPALE / DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

ATTENDU QUE 4 directives de changement ont été présentés en regard aux travaux présentement en cours sur le rue Principale;

ATTENDU QUE 3 de ces directives de changement ( # 1 à # 3) ont été approuvées par la directrice générale suite aux recommandations de l'ingénieur et du directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la directive de changement # 4 a été refusée par la directrice générale étant donné le coût trop élevé demandé pour l'exécution de ces travaux;

ATTENDU QUE l'entrepreneur avait effectué les travaux relatifs à la directive # 4 sans avoir obtenu l'approbation;

ATTENDU QUE l'ingénieur a demandé un ajustement du prix ( $\pm$  300\$ en moins) montant jugé équitable pour l'exécution de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

QUE les directives de changement soient approuvées, avec l'ajustement de prix suggéré en ce qui concerne la directive numéro 4.

Monsieur le conseiller Dean Brisson étant contre cette résolution, Madame Évelyne Charbonneau, mairesse demande le vote : 3 pour, 2 contre, la résolution est donc adoptée à la majorité des conseillers présents.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 218-19**

### **TRAVAUX RUE PRINCIPALE / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux sur la rue Principale afin de s'assurer du contrôle des matériaux, un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux doit être accordé;

ATTENDU QUE l'ingénieur a fait des demandes de prix auprès de 4 fournisseurs;

ATTENDU QUE 2 offres de services ont été soumises;

ATTENDU QUE l'ingénieur recommande l'adjudication du mandat aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la plus basse et conforme à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le mandat de services professionnels de contrôle des matériaux est accordé à ABS, selon l'offre reçue en date du 3 octobre 2019 et portant le numéro 192829, révision 1 au montant de 3 373.94\$ (taxes incluses), cette offre étant la plus basse et conforme à la demande.

<b>SOUSSIONNAIRES :</b>	<b>PRIX :</b>
ABS	3 373.94\$
FNX-INNOV	7 479.12\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 219-19**

**AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL POUR MESURES D'URGENCE / SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du volet 2 /soutien des actions de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE l'aide demandée visait plus particulièrement l'aménagement d'un local devant servir de centre de coordination pour les mesures d'urgence;

ATTENDU QUE 3 demandes de prix ont été faites auprès de fournisseurs;

ATTENDU QU'une offre a été reçue et que celle-ci a été vérifiée et commentée par M. François Thibault et que le soumissionnaire a répondu aux interrogations à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que l'offre reçue de AVH Technologies inc. en date du 13 septembre 2019 au montant de 4 958.62\$ et portant le numéro 972 est acceptée tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 220-19**

**PARC DE LA FAMILLE-PROVOST**

ATTENDU QUE Monsieur Denis Lachapelle a été mandaté pour travailler sur le projet d'aménagement du Parc de la Famille-Provost;

ATTENDU QUE deux esquisses de panneaux d'identification du Parc ont été proposées;

ATTENDU QUE le conseil a été unanime dans son choix pour le panneau avec les indications en forme de flèches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

De confirmer à Monsieur Denis Lachapelle le choix du panneau avec les indications en forme de flèches, l'appellation du parc devra cependant être modifiée selon l'attestation d'officialisation de la commission de toponymie, soit Parc de la Famille-Provost.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 221-19**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE / TERRAIN GRAY VALLEY**

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 juin 2019 résolution 124-19, il a été convenu de vendre le terrain (P.22, rang 2 du canton Arundel) portant le matricule 1492-87-6542, lequel est situé à Gray Valley;

ATTENDU QU'il n'y avait aucune mention du nom de l'acquéreur dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Richard et résolu :

De confirmer le nom de l'acquéreur, soit Monsieur Aziz Moussamih (conjoint de la propriétaire du 245, chemin Gray Valley) et d'autoriser la directrice générale Madame Guylaine Maurice, à signer l'acte de vente dudit terrain. Cette vente est au montant de 3 500\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 222-19**  
**OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE**

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi afin de pourvoir un poste de chauffeur/opérateur/manoeuvre;

ATTENDU QU'après examen des candidatures et suite aux entrevues, un candidat a été retenu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu ;

De ratifier l'engagement de Monsieur Benoit Prévost en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre, celui-ci entrera en fonction en date du 28 octobre 2019, selon les modalités établies avec le comité de sélection :

Monsieur Benoit Prévost aura une période de probation de 6 mois débutant le 28 octobre 2019, celle-ci se terminera le 30 avril 2020;

L'horaire de travail est variable selon la période de l'année, le tarif horaire est de 20.00\$ l'heure pour un total de 40 h/semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 223-19**  
**OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2019-2020**

ATTENDU QUE la personne ayant effectué l'entretien de la patinoire et de la salle d'eau durant l'hiver 2018-2019 nous a informé qu'elle désirait poursuivre le travail pour l'hiver 2019-2020 au même tarif que pour l'année précédente;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail effectué par Monsieur Fabien Provost jusqu'à maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que l'offre de services reçue de Monsieur Fabien Provost pour la confection de glace, grattage et arrosage de la patinoire durant l'hiver 2019-2020 au montant de 4 000\$ et pour l'entretien ménager de la salle d'eau dans la salle d'habillage au coût de 200\$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## RÉSOLUTION 224-19

### ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RINOL ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) doit soumettre avant le 1<sup>er</sup> octobre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté, le tout conformément à l'article 603 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU'en même temps elle doit indiquer à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

Municipalité	% de quote-part	Budget 2020	Effet net	Quote-part 2020	Quote-part 2019	Écart	%
Amherst	14.66%	325 064 \$	18 846 \$	343 910 \$	343 993 \$	(83)\$	-0.02%
Arundel	3.84%	85 146 \$	(5 819)\$	79 328 \$	73 972 \$	5 356 \$	7.24%
Huberdeau	4.55%	100 890 \$	(876)\$	100 013 \$	96 676 \$	3 337 \$	3.45%
Lac-Supérieur	18.73%	415 311 \$	6 745 \$	422 055 \$	413 495 \$	8 560 \$	2.07%
La Conception	11.85%	262 757 \$	(17 428 \$)	245 329 \$	229 065 \$	16 264 \$	7.10%
La Minerve	15.65%	347 016 \$	(18 322)\$	328 694 \$	309 563 \$	19 131 \$	6.18%
Montcalm	6.02%	133 485 \$	(1 987 \$)	131 498 \$	126 669 \$	4 829 \$	3.81%
Saint-Faustin-Lac-Carré	24.70%	547 687 \$	18 840 \$	566 527 \$	560 211 \$	6 316 \$	1.13%
		<b>2 217 355 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 217 355 \$</b>	<b>2 153 644 \$</b>	<b>63 710 \$</b>	<b>2.96%</b>

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée de la municipalité d'Huberdeau pour l'année 2020 est établie à 100 013\$ de laquelle un montant sera déduit afin de couvrir le coût annuel du loyer de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration lors de la séance du 19 septembre 2019 a adopté ledit budget;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* article 620.1 alinéa 1, la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) doit soumettre son programme d'immobilisation aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisation 2020-2022 permettra d'atteindre les objectifs de sécurité publique et qu'il se résume ainsi :

2020 : 0\$

2021 : 0\$

2022 : 675 000\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration lors de la séance du 19 septembre 2019 a adopté ledit programme triennal en immobilisation 2020-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le budget pour l'exercice financier 2020 de la RINOL, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 100 013\$ par la municipalité d'Huberdeau ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2020-2022 sont adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).



## **RÉSOLUTION 225-19**

### **AVIS À L'ÉGARD DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis février 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de la conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC des Laurentides doit également déposer au ministère, avec son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée, un avis de chaque municipalité locale et régie incendie, le cas échéant, qui a participé à son élaboration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a transmis le 24 septembre 2019 à l'ensemble des municipalités de la MRC, à la Régie incendie des Monts et à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et leur plan de mise en œuvre local du projet de schéma décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité d'Huberdeau :

- Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides transmis le 24 septembre 2019;
- Adopte le plan de mise en œuvre régional tel que transmis par la MRC des Laurentides;

QUE la présente résolution soit transmise à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 226-19**

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION SALON DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES (3<sup>e</sup> ÉDITION) 25-26 OCTOBRE À LA CONCEPTION**

ATTENDU QUE la municipalité de la Conception a fait parvenir une demande de contribution financière pour la 3<sup>e</sup> édition du Salon du livre des Trois-Vallées devant avoir lieu dans la municipalité de la Conception les 25 et 26 octobre 2019;

ATTENDU QU'afin de permettre aux élèves de l'École l'Arc-en-ciel d'Huberdeau de participer à cet évènement, la municipalité d'Huberdeau entend verser une contribution pour couvrir les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau informe la municipalité de la Conception qu'afin de contribuer au succès de cet évènement qu'un montant de 200\$ leur sera versé afin de participer aux frais de transport des élèves de l'École l'Arc-en-ciel au salon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 227-19** **AUTORISATION DE TRAVAUX CHEMIN DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE le 9 août 2019, la Municipalité d'Huberdeau a reçu confirmation qu'une aide financière maximale de 23 028\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité lui était accordée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation ont été identifiés par le directeur des travaux publics sur 5 sections du chemin de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec les travaux proposés, lesquels consistent principalement en la pulvérisation de l'asphalte existante et l'ajout de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise le directeur des travaux publics à exécuter ou à faire exécuter les travaux de pulvérisation et d'épandage de gravier et autres travaux requis sur les 5 sections identifiées du chemin de la Rouge :

- 213 à 224 (882m x 6.3m = 5 556m<sup>2</sup>)
- face au 291 (241m x 6.2m = 1 494m<sup>2</sup>)
- 302 au 305 (212m x 6.4m = 1 357m<sup>2</sup>)
- 311 au 316 (182m x 6.4m = 1 164m<sup>2</sup>)
- face au 367 (67m x 6.3m = 422m<sup>2</sup>)

Le tout jusqu'à concurrence du budget disponible de 23 028\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 228-19** **OCTROI D'UN MANDAT POUR TRAVAUX DE PULVÉRISATION**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 3 fournisseurs pour effectuer des travaux de pulvérisation sur une partie du chemin du Lac-à-la-Loutre et 5 sections du chemin de la Rouge pour une longueur approximative de 12 000m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU' un entrepreneur nous a fait parvenir une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 de, Les Constructions H.D.F. inc., au montant de 16 068.60\$ et portant le numéro 35147 est acceptée étant la seule et conforme à notre demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 229-19**  
**DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE 2<sup>E</sup> ENTRÉE (3 DEMANDES) /**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 38-99**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 38-99, un citoyen désirant aménager une seconde entrée privée pour sa résidence ou son commerce doit obtenir l'autorisation du conseil;

ATTENDU QUE 3 demandes ont été reçues en ce sens de citoyens;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics ne voit aucun inconvénient à l'aménagement de ces 3 nouvelles entrées;

ATTENDU QUE les normes établies dans la résolution 38-99 ne sont plus adéquates et qu'il est préférable que celles-ci soient incluses dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que les 3 demandes soient acceptées, et que la résolution numéro 38-99 est abrogée.

Que lors d'une prochaine modification de la réglementation d'urbanisme des normes soient incluses dans celle-ci à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 230-19**  
**DÉPÔT DU DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS / ACCESSIBILITÉS AUX**  
**ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES SUPRALOCAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt par la directrice générale du « Diagnostic et recommandations en lien avec l'accessibilité aux équipements et infrastructures supralocaux à vocation sportive et de loisir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 231-19**  
**DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION TREMBLANT (COMITÉ DES**  
**FÊTES DU VILLAGE)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du village désire offrir des activités gratuites (chasse aux cocos, épluchette, Halloween) dans la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de leur permettre de socialiser et de développer un sentiment d'appartenance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'autoriser Madame Guylaine Maurice, directrice générale à présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour un montant de 6 000\$. Cette subvention devant permettre au Comité des fêtes du village d'offrir des activités gratuites à la population d'Huberdeau et des environs, Madame Guylaine Maurice agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 232-19**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION TREMBLANT (PROJET MONSIEUR DEAN BRISSON)**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dean Brisson, conseiller désire organiser des activités destinées aux enfants de la région (tournoi de hockey balle et de hockey sur table, cours de danse/zumba et cours de peinture et de dessin);

CONSIDÉRANT QUE ces activités visent le rassemblement familial, la pratique d'activités physique et le développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement à tous les enfants désirant y participer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'autoriser Madame Guylaine Maurice, directrice générale à présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour un montant de 3 800\$. Cette subvention permettra à la Municipalité d'Huberdeau, d'offrir de nouvelles activités gratuites aux enfants de la région. Madame Guylaine Maurice agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 233-19**

#### **DEMANDE DE PRIX VÉRIFICATION (AUDIT) 2019-2020-2021**

ATTENDU QUE le 14 novembre 2017 en vertu de la résolution 238-17, un mandat avait été accordé pour les services d'un auditeur pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QU'en février 2019 nous avons été avisés que l'auditeur ayant été mandaté en novembre avait été radié de l'ordre des comptables;

ATTENDU QU'une demande d'offre de services a été faite auprès de la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas en date du 26 février 2019 pour effectuer la vérification 2018 (audit);

ATTENDU QUE le conseil désire pour les années 2019, 2020 et 2021 obtenir une offre de services professionnels de 2 fournisseurs, laquelle consiste en la préparation et la

transmission du rapport financier annuel, la préparation des redditions de compte, ainsi que la préparation des déclarations fiscales de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la directrice générale est autorisée à faire une demande de prix sur invitation auprès de 2 firmes de comptable pour une offre de services professionnels pour effectuer l'audit des états financiers de la municipalité pour les années 2019-2020-2021, consistant en la préparation et la transmission du rapport financier annuel, la préparation des redditions de compte, ainsi que la préparation des déclarations fiscales de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 234-19**

### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 328 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Huberdeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 328 000\$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
<b>324-18</b>	<b>328 000\$</b>

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence :

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 324-18, la Municipalité d'Huberdeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 octobre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>17 300\$</b>	
<b>2021.</b>	<b>17 900\$</b>	
<b>2022.</b>	<b>18 500\$</b>	
<b>2023.</b>	<b>19 000\$</b>	
<b>2024.</b>	<b>19 700\$</b>	<b>( à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>235 600\$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt 324-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

**RÉSOLUTION 235-19**  
**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION EMPRUNT**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture : 8 octobre 2019	Nombre de soumissions : 2
Heure d'ouverture : 10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois
Lieu D'ouverture : du Québec	Ministère des Finances Date d'émission : 15 octobre 2019
Montant : 328 000\$	

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 328 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

17 300\$	2,61000%	2020
17 900\$	2,61000%	2021
18 500\$	2,61000%	2022
19 000\$	2,61000%	2023
255 300\$	2,61000%	2024

PRIX : 100, 00000 Coût réel : 2,61000%

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 300\$	2,10000%	2020
17 900\$	2,15000%	2021
18 500\$	2,20000%	2022
19 000\$	2,25000%	2023
255 300\$	2,35000%	2024

PRIX : 98,27300 Coût réel : 2,74688%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Huberdeau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 au montant de 328 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 324-18. Ces billets sont émis au prix de 100, 00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

**RÉSOLUTION 236-19**

**DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE / FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE - HALLOWEEN**

ATTENDU QUE le Comité des fêtes du village a fait parvenir une demande en date du 19 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale pour l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre, et ce à compter de 15h, du numéro civique 179 jusqu'au numéro 193 inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité des Fêtes désire obtenir le transport par le service des travaux publics de la scène mobile ainsi que le prêt et le transport d'un bac noir et d'un bac vert;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgence advenant qu'une intervention soit nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu;

Qu'autorisation est donnée au Comité des fêtes du village de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 179 au numéro 193, le 31 octobre 2018 à compter de 15h., les employés des travaux publics sont autorisés à faire le transport de la scène mobile ainsi que des bacs nécessaires pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 237-19**

**COURS DE DANSE /ZUMBA**

ATTENDU QUE Monsieur Dean Brisson, conseiller désire organiser des cours de danse/zumba à compter du mois d'octobre (27 octobre au 15 décembre 2019);

ATTENDU QU'un budget pour cette activité a été présenté et qu'il prévoit un investissement d'un montant maximal de 480\$ de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise Monsieur Dean Brisson, conseiller à organiser des cours de danse/zumba durant la période d'octobre à décembre 2019, qu'un budget exceptionnel d'un montant maximal de 480\$ est accordé pour réduire le coût d'inscription des participants. Le conseil informe Monsieur Brisson qu'à l'avenir ces dépenses devront être prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 238-19**  
**SOIRÉE DE REMERCIEMENTS POUR LES BÉNÉVOLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, est mandaté pour organiser la soirée, formule 5 à 7 de remerciements pour les bénévoles, laquelle aura lieu le 16 novembre prochain, le tout en fonction du budget de 1 500\$ prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 239-19**  
**STATION DE LAVAGE DE BATEAU**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Perrier, conseiller désire présenter au conseil les possibilités envisageables pour l'aménagement d'une station de lavage pour les bateaux au Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QU'il désire obtenir le soutien de l'officier municipal en bâtiment et en environnement, question de respecter les diverses réglementations applicables à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à travailler en partenariat avec Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, sur des propositions visant l'implantation d'une station de lavage pour les bateaux au Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 240-19**  
**MOISSON LAURENTIDES / BOUFFE LAURENTIENNE**

ATTENDU QUE Moisson Laurentides/Bouffe Laurentienne offre l'opportunité d'avoir un comptoir alimentaire à Huberdeau pour les gens à faible revenu;

ATTENDU QUE ceci permettrait à plusieurs personnes d'obtenir une aide alimentaire sans avoir à se déplacer à Mont-Tremblant;

ATTENDU QU'afin de permettre ce service la municipalité doit offrir l'accès gratuit à la salle municipale Louis Laurier, un jour semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise Moisson Laurentides/Bouffe Laurentienne à utiliser la salle Louis Laurier gratuitement le lundi ou le mardi de jour (réservation nécessaire auprès de l'administration) afin d'offrir un service de comptoir alimentaire aux gens à faible revenu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).



**RÉSOLUTION 241-19**  
**DOS-D'ÂNE RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :  
Que le conseil procède à nouveau au vote sur l'installation de dos-d'âne sur la rue Principale :

3 conseillers sont pour, 2 conseillers sont contre, la mairesse ayant utilisé son droit de vote sur cette décision et étant contre l'installation de dos-d'âne, le vote étant égale la décision est donc rendue à la négative. Aucun dos-d'âne ne sera installé.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 242-19**  
**SUIVI ALTERNATIVE DOS D'ÂNE RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QU'il a été décidé qu'aucun dos-d'âne ne serait installé sur la rue Principale;

ATTENDU QU'il existe d'autres alternatives afin de réduire la vitesse et assurer la sécurité des piétons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que des panneaux d'arrêt soient installés à l'intersection de la rue Principale et de la rue Turcotte dès que les travaux présentement en cours seront terminés, et qu'en 2020 des panneaux silhouettes flexibles (2) et un nouveau radar pédagogique soient installés sur la rue Principale, cette dépense devra être prévue au budget 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 243-19**  
**INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT PERMANENTS INTERSECTION DE LA RUE BELLEVUE ET RUE DU CALVAIRE**

ATTENDU QUE durant les travaux sur la rue Principale des panneaux temporaires d'arrêt ont été installés à l'intersection de la rue du calvaire et de la rue Bellevue;

ATTENDU QUE ceci a permis de constater une diminution de la vitesse sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que des panneaux d'arrêt permanents soient installés à l'intersection de la rue Bellevue et de la rue du Calvaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 244-19**

#### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME FANNY VÉRONIQUE COUTURE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Fanny Véronique Couture ayant été nouvellement élue par acclamation en date du 29 septembre 2019 en ce qui concerne l'élection partielle du 6 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 245-19**

#### **INSCRIPTION FORMATION ÉTHIQUE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Madame Fanny Véronique Couture, conseillère nouvellement élue, à la formation en ligne « le comportement éthique » de la Fédération québécoise des Municipalités au coût de 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 246-19**

#### **DEMANDE DE MONSIEUR BRUNO HAY / RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION**

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Hay a fait parvenir en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 une demande au conseil demandant le retrait du constat d'infraction au dossier 2019-U-02;

ATTENDU QUE les preuves détenues au dossier démontrent la pertinence d'émettre ledit constat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la demande de retrait du constat d'infraction numéro 2019-U-02, reçût de Monsieur Bruno Hay est refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 247-19**

**PROJET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PARC ARUNDEL-HUBERDEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités d'Arundel et d'Huberdeau désirent présenter un projet « coopération intermunicipale parc Arundel-Huberdeau » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet « coopération intermunicipale parc Arundel-Huberdeau » et d'assumer une partie des coûts, soit 2 515.08\$;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la Municipalité d'Arundel organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Madame Évelyne Charbonneau, informe le conseil d'un potentiel conflit d'intérêts de sa part dans la prise de décision portant sur l'aménagement des traverses de piétons sur la rue Principale étant donné la présence de son commerce dans ce secteur, elle se retire de la salle des délibérations, il est 20h28. Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant, assume la présidence durant cette période.

**RÉSOLUTION 248-19**

**AMÉNAGEMENT TRAVERSES DE PIÉTONS RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE des travaux sont présentement en cours sur la rue Principale et que le conseil doit statuer sur l'emplacement des traverses de piétons;

ATTENDU QUE le conseil n'est pas unanime sur l'emplacement de la traverse devant l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu;

Que Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant demande le vote sur cette question.

Monsieur Perrier demande le vote sur le statu quo, 3 conseillers étant pour le statu quo et 2 conseillers pour le déplacement, le tracé des traverses de piétons demeurera aux mêmes endroits qu'avant les travaux.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

Madame Évelyne Charbonneau, réintègre la salle du conseil et préside le reste de la séance il est 20h40.

**RÉSOLUTION 249-19**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :

De prévoir 3 rencontres de travail en vue de la préparation du budget 2020 et de recevoir les prévisions pour l'année à venir 2 mois avant la date prévue pour l'adoption, de modifier la politique en ce sens.

La mairesse explique qu'il est impossible d'avoir les chiffres 2 mois avant la date d'adoption, celle-ci étant décidée en novembre, que les budgets des Régies sont transmis pour adoption en octobre et qu'il manque plusieurs informations (coût SQ, quote-part MRC etc.), également il est difficile de prévoir le nombre de rencontres nécessaires à l'avance.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition la mairesse demande le vote : 2 pour, 4 contre la mairesse ayant voté sur cette résolution, la majorité étant contre cette proposition, celle-ci est rejetée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 250-19**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :

De modifier le règlement de régie interne afin d'ajouter une période de questions et commentaires pour les citoyens, lorsqu'une résolution requière un vote et que celle-ci est secondée par un autre membre du conseil.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition la mairesse demande le vote : 2 pour, 3 contre, la majorité étant contre cette proposition, celle-ci est rejetée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 251-19**  
**MISE À JOUR DU CALENDRIER ET DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le calendrier des événements et le site internet de la municipalité soit mis à jour à toutes les semaines;

Le conseil est d'accord sur cette proposition, cependant il sera de la responsabilité des organismes et entreprises de transmettre l'ensemble des textes, photos et des informations nécessaires à cette mise à jour.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 252-19**  
**ÉVALUATION DU PERSONNEL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :

De procéder à l'évaluation du personnel à tous les 6 mois et de former un comité en ce sens, lequel serait formé de 2 membres du conseil et du superviseur du poste.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition, la municipalité ayant adopté en 2018 un politique en ce sens, la mairesse demande le vote : 2 pour, 3 contre, la majorité étant contre cette proposition, celle-ci est rejetée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 253-19**  
**COMITÉ D'ÉTUDE DES SOUMISSIONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :

De mettre sur pied un comité d'évaluation des soumissions, lequel serait composé de la directrice générale et de 2 membres du conseil.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition, celle-ci contrevenant à la politique de gestion contractuelle et la politique d'achats de la municipalité, la mairesse demande le vote : 2 pour, 3 contre, la majorité étant contre cette proposition, celle-ci est rejetée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 254-19**  
**PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 166 783\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 255-19**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 21h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.